

n° 47 - 30 centimes



« **Emis** » le 30 décembre 1870 (s'agissant donc de la 1^{ère} date actuellement recensée). Il est admis que le 30 centimes fut dessiné en dernier par L. Yon, après la création des autres valeurs, car il présentait un caractère de nécessité moins imminente (voir son usage postal).

Tirage : 2,9 millions exemplaires (environ). La remarque faite par un spécialiste de l'Empire lauré relevant « la consommation postale peu importante » du 30c. de cette émission peut se transposer au 30 c. de l'Emission de Bordeaux, assez courant en neuf.

La rareté du 30 c. oblitéré tient notamment à la fréquente utilisation sur plis envoyés à l'étranger – on a aussi souligné une particulière difficulté à sélectionner de beaux exemplaires, de qualité supérieure (Dr Locard p.ex.).

Les nuances : bien plus nombreuses que donnerait à le penser ce timbre « **marron** », à la teinte froide et souvent terne, de prime abord. La gamme des nuances foncées culmine avec un « **brun-noir** » d'une intensité remarquable (au-delà sans doute de ce qu'il est possible de trouver avec les Empires laurés ou autres Cérès). Ces « brun-noir » affichent souvent une impression fine ou dépouillée. Ainsi pourraient-ils être apparentés à cette rare variété de nuance des Bordeaux qu'est le « **brun-verdâtre, d'impression très fine** ». Les rares pièces observées s'étant trouvées à l'état non oblitéré, certains amateurs ont voulu y voir un essai – mais c'est un point controversé, car il existe de rarissimes et indéniables exemplaires oblitérés.



n°47c brun noir



*n°47d brun verdâtre
impression fine*

L'impression du 30 centimes mérite ainsi quelques développements. Certes les timbres d'impression fine et soignée sont plus plaisants que les autres, mais il faut se garder de les assimiler trop vite au timbre d'impression très fine évoqué ci-dessus. Par ailleurs, une proportion importante des 30 c. arborent un « trait blanc derrière l'effigie », plus ou moins visible, à la merci de l'encre, et peut-être

mis en valeur à l'occasion par une retouche locale. Accorder un statut de véritable variété à ces timbres serait affaire de préférences.

Des variétés classiques (et constantes), il en existe. Ainsi, le timbre de position n°2 de chaque bloc-report présente-t-il le fameux « R (de REPUB) touchant le cadre » (c'est-à-dire le bas du cartouche).



n°47e R relié au cadre tenant à normal (position 1 et 2 du bloc-report)

Plus rare : la barre traversant le « C de FRANC » du 13^{ème} timbre d'un bloc-report ou encore le nez de l'effigie allongé jusque devant la lèvre. De même que les « plancheurs » travaillant par exemple sur les 20c. Empire, les spécialistes s'activent, à la recherche ainsi de paires où figure l'une de ces variétés.

Des faux du 30 c. de l'Emission de Bordeaux, il en existe aussi, s'agissant d'un timbre rare. Nous en devons de très dangereux au tristement célèbre **Sperati**. Encore peut-on noter que Sperati n'a falsifié que 2 timbres du bloc-report, aux positions 5 et 11. Ce sont donc des « classiques » de son atelier, chacun reconnaissable à sa manière (voir un point blanc parasite sous le fleuron NE pour le n°5). On a pu recenser les oblitérations correspondantes, losange GC, ou cachets-à-date (centraux en principe), mais leur nombre interdit de pleinement se fier à une telle nomenclature. Le cachet à date ne doit pas étonner, correspondant à l'une des utilisations postales classiques du 30 centimes.



n°47 faux de Sperati

Les multiples. Il en existe de dimension impressionnante, à l'état neuf.

Pour les oblitérés qui nous intéressent, il faut se souvenir que le 30 centimes correspondait à des utilisations postales bien définies, justiciables du tarif passablement rare de 30 c. D'où la rareté des paires et autres multiples, provenant de « grands affranchissements » de lettres chargées, courriers lourds pour l'étranger etc. Les catalogues Yvert spécialisés me semblent ne pas bien en tenir compte, tout en nous indiquant que « la plus grande pièce connue » est un bloc de 16 (« pièce d'amateur » bien sûr, ce bloc contribue à affranchir une lettre chargée).

« 30 centimes sur lettre ».

1. « le 30 centimes seul sur document ». La relative rareté de ces documents tient à leur nature :

- **les lettres pour l'étranger**, d'abord, relevant du fréquent tarif à 30 c. (Angleterre, Belgique etc.). Ce sera au bout de quelques années un « tarif de base », celui de la lettre simple internationale, expédiée vers un quelconque pays de l'U.P.U. (mais ce sera au 1/1/1876 – pour le moment, cet organisme n'a pas encore vu le jour, et parfois, c'est un tarif différent qui s'applique). Toujours est-il que ces courriers à 30 c. ont impliqué une véritable « exportation » des timbres à 30 c. et leur raréfaction à l'état oblitéré pour la France.

- **les « papiers d'affaires »** du nouveau tarif du 1^{er} septembre 1871 impliquant une redéfinition de leur régime : leur tarif de base sera de 30 centimes (et non plus 50 c. : mais on ne saurait parler de

baisse, vu la redéfinition parallèle des barrières de poids). N'étant conservées qu'exceptionnellement, on conçoit la rareté de ces bandes de « papiers d'affaires ».

- **la lettre chargée locale** du régime initial s'appliquant à l'émission du timbre (30 c. correspondant au port local à 10 c. du tarif du 1/7/1854, majoré du forfait de 20 c. pour le chargement). Il s'agit ici encore d'envois rares et peu souvent archivés. Une mention à part pour les « convocations au tribunal », qui ont pu relever de ce régime. Les papiers d'affaires et les lettres chargées locales correspondent à des cas de figure sensiblement plus rares que les lettres étrangères. Elles sont toutes les deux de valeur équivalentes.



Lettre chargée locale (10c de port local + 20c de forfait pour le chargement)

2. « affranchissements composés avec le 30 centimes » :

- **les lettres à 70 centimes** (triple port) du changement de tarif du 1^{er} septembre 1871 : faute de timbres à 70 c., on s'est appliqué à réaliser les compositions nécessitées par ce tarif, en utilisant (entre autres) le 30 c. de l'Emission de Bordeaux en association avec un 40 c. (souvent siège ou Empire lauré). Ces « lettres de septembre » constituent des homologues de celles affranchies avec une ou plusieurs « petites valeurs ». (- Il s'agit de « lettres nationales », qui ont pu être archivées ; leur rareté est celle de lettres triple port par rapport aux « lettres ordinaires » - bien difficile d'estimer cette rareté en considération de celle d'une « lettre étrangère » à 30 c.).

- **les « lettres étrangères » à un tarif supérieur à 30 c.** : le pays de destination et le complément d'affranchissement figurant sur le courrier vont avoir une importance primordiale. L'hypothèse d'un affranchissement à 40 c., moyennant un timbre (banal, comme le lauré) à 10 c. associé au 30 c. Bordeaux, est fréquente (à peine meilleure que la lettre affranchie avec le 30 c. seul, sauf à donner la préférence au « timbre seul sur lettre »).

- les multiples **autres combinaisons**, qu'il serait vain d'essayer de recenser – avec une rareté qui en fait parfois des « pièces d'amateur », du domaine exclusif de certains amateurs spécialisés (combinaisons très peu usuelles de septembre 1871, « gros affranchissements » d'envois chargés etc.).

Les oblitérations du 30 centimes.

Quoi que l'on pense de l'éventail si large des documents pouvant arborer un 30 c. de l'Emission de Bordeaux, ce contexte aboutit à une diversification à l'extrême des possibilités d'oblitération. Tous les cas d'utilisation postale pourraient être recensés, avec pour corollaire la totalité de la gamme des cachets ayant servi, à quelques exceptions près.

Les lettres, nationales et internationales, étant alors en majorité, les losanges (en général le losange « **gros chiffres** ») vont constituer une oblitération très fréquente, voire habituelle, du 30 centimes. Il faut réserver une place à part au losange « **petits chiffres** » (s'agissant de la nomenclature des GC : « petits chiffres des gros chiffres ») : on s'est souvent servi du 30 c., seul ou en combinaison, pour des

affranchissements de lettres chargées, oblitérées de cette manière. Par ailleurs, le 30 centimes a lui-même servi hors métropole, et les « **ancres** » des paquebots ne sont pas exceptionnels, de même qu'on peut le trouver avec une oblitération d'un des « bureaux du Levant ». Aux marcophiles spécialisés de juger de ce qui est vraiment rare, alors que le Dr Locard, sensibilisé à l'Algérie, croyait pouvoir noter il y a quelques décennies que le 30 c. a peu servi en Algérie.

Comme on l'a vu, le 30 centimes a servi à affranchir les « envois à tarif réduit » de « papiers d'affaires » - c'est l'origine des exemplaires oblitérés **cachet-à-date**. Ils semblent assez nombreux, car beaucoup de ces timbres affichant une belle oblitération (càd par exemple) ont sans doute été décollés par les pionniers de la collection des Bordeaux.

Certains timbres ayant échappés à l'oblitération au départ de France pour l'Etranger, se sont vus oblitérés dans le pays de destination. Les oblitérations étrangères sont le 30c. sont donc assez diverses, notamment avec les oblitération **anglaises, espagnoles** ou **italiennes**.



Oblitération anglaise

Comme pour beaucoup d'autres valeurs de l'Emission, ces premiers philatélistes se sont trouvés en présence d'une proportion importante de timbres neufs. D'où des oblitérations non postales devenues classiques (comme les fameux cachets-à-date « tardifs » de l'Av. Duquesne) – qui ne doivent pas faire oublier l'existence d'autres cachets douteux, difficilement discernables, qui « maquillent » en oblitérés des neufs, peu appréciés par les collectionneurs de ces temps héroïques.

Les marcophiles et amateurs d'histoire postale préfèrent bien entendu les documents complets.